Le Mans : un Syrien menace de mort et tire sur les videurs d'une boîte avec un pistolet d'alarme puis frappe les policiers qui auront besoin de 2 coups de tasers pour le maîtriser. Sursis simple et 250€ d'amende, son avocate ayant plaidé sa "bonne intégration"

24/02/2022 à 23h28



Il est 7 heures du matin le dimanche 20 février 2022 lorsque les videurs de la discothèque le Guest's, au Mans (Sarthe) qui est en train de fermer ses portes remarquent une personne assisse au sol (…) A la vue des videurs, le jeune homme se lève, recule mets la main dans le dos et sort une arme à feu.

« Je vais vous buter parce que vous m'avez sorti de la boite hier ! » S'écrie alors le jeune homme avant d'ajouter : « Je vais vous buter tout de suite ! ». C'est alors qu'il tire en

direction d’un des videurs et pendant qu’il est désarmé par l’un d’entre eux un deuxième coup de feu part. Mais heureusement pour le videur, l’arme utilisée par le jeune homme est non létale (il s’agit d’un pistolet d’alarme). (…)

Arrivés rapidement sur les lieux, les policiers ont d’énormes difficultés à interpeller le jeune homme très violent qui leur porte des coups. Ils ne parviennent à l’interpeller qu’après avoir fait usage à deux reprises de leurs pistolets à impulsion électrique.

Jugé ce mercredi 23 février, le jeune homme de 24 ans de nationalité syrienne et qui habite Alençon, a présenté ses excuses. (…) L’avocate du prévenu mettant en exergue l’absence de casier de son client et sa bonne intégration a demandé une réduction de la peine requise par le procureur.

L’Alençonnais a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. Il a interdiction de séjourner au Mans pendant trois ans et devra verser 250 euros de dommages et intérêts aux quatre policiers qui l’ont interpellé.

Actu Le Mans